

SWIFT/BIC: BNPAFRPPPAC

IBAN: FR76 3000 4027 9000 0102 2556 648

## NOTE DE CRÉDIT

EAU T	EAU THERMALE						NOTE DE CREDIT								
Note de crédit: 3392101202     Date document: 14.10.2024     PAGE 1/4   N° DE COMM.: 5030627543     DATE LIVR.: 14.10.2024     COMMERCIAL: SPUF79 CVICARINI INCOTERM: FH     N° fourn.: Carrier Default Uriage   N° TVA: FR71792172959     COD.FISCAL: 79217295900019     N° COLISAGE: N° CLIENT: 3344920     ADRESSE DE LIVRAISON     PHARMACIE DU VOYAGE M LAHMI FRANCK     BP38212					959	ADRESSE DE FACTURATION  PHARMACIE DU VOYAGE  M LAHMI FRANCK  BP38212  95741 ROISSY CDG  France  COMMENTAIRES									
95741 RO	ISSY CDG														
Nº ARTICL	N° ARTICLE Designation article						QUANTITÉ S COMMAND ES	FACTURÉE		PRIX TOTAL HT	REMISE %	TVA%	MONTANT HT		
65218582 65173203	65218582 / BARIEDERM-CICA GEL NETTOYANT T 200ML 65173207 EAN: 3661434008962						0	3	8,60	25,80	24,00	20,00	19,62		
65218956 65196985	HUILE DEN	HUILE DEMAQUILLANTE FP 100ML EAN: 3661434009433					0	6	10,30	61,80	24,00	20,00	46,98		
65165987 65158189	DEODORAN	DEODORANT DOUCEUR BILLE 50ML EAN: 3661434002687					0	12	7,00	84,00	24,00	20,00	63,84		
65206092 65176822	XEMOSE B	XEMOSE BAUME OLEO APAIS F 500ML EAN: 3661434006968					0	6	16,50	99,00	24,00	20,00	75,24		
65165504 65160654		BARIEDERM CREME ISOLANTE REP T 75ML EAN: 3661434000508					0	6	8,50	51,00	24,00	20,00	38,76		
65219838 65183098		DEPIDERM SERUM BOOSTER F 30ML EAN: 3661434009754					0	3	25,30	75,90	24,00	20,00	57,69		
65206865		AGE ABSOLU SERUM F 30ML EAN: 3661434009976					0	6	38,50	231,00	24,00	20,00	175,56		
65165686 65137660			AGE T 40ML				0	12	11,00	132,00	24,00	20,00	100,32		
65178179 65156175	T 1 3 7 3 6 6 6 6 1 8	GEL SURGRAS DERMATOLOGIQUE FP 500ML EAN: 3661434005862					0	3	8,20	24,60	24,00	20,00	18,69		
	65194704 / EAU THERMALE CREME D'EAU T 40 ML EAN: 3661434005008						0	6	12,80	76,80	24,00	20,00	58,38		
TOTAL ELEMENTS FACTURES													655,08		
	ELEMENTS	GRATIIIT	S												
TOTAL HT											3.5	ONTANT	TTC		
TOTAL HT					0,00% 131,02 MONTAN' 786 10 FUR						TTC				
	055,00 EUF	%	TOTAL	0,00	20,0	,0,0	131,	02			/86,	10 EUR			
FRANCE	FRANCE DOMICILIATION CONDI					PAIF	MENT			Date de écheance MONTANT					
							ırs date facture			13.12.202		786,10 EUR			
CITY: 75008 PARIS						•						,			

 $\ensuremath{\mathrm{N}}^{\mathrm{o}}$  DE COMM. CLIENT

3390693116 REF



## NOTE DE CRÉDIT

E A U I	IHEKN	// A L E	•					-	1101			IVICI	/11			
PAGE 2/4	Note de crédit:       3392101202         Date document:       14.10.2024         N° DE COMM.:       5030627543         DATE LIVR.:       14.10.2024					ADRESSE DE FACTURATION										
	COMME	RCIAL:		SPUF79 CVIC FH	CARINI	PHARMACIE DU VOYAGE										
N° fourn.: Carrier Default Uriage N° TVA: FR71792172959 COD.FISCAL: 79217295900019						M LAHMI FRANCK BP38212										
N° COLISAGE: N° CLIENT: 3344920						95741 ROISSY CDG France										
ADRESSE DE LIVRAISON PHARMACIE DU VOYAGE M LAHMI FRANCK BP38212 95741 ROISSY CDG France						COMMENTAIRES										
№ ARTICI	N° ARTICLE Designation article						QUANTITÉ S COMMAND ES	FACTURÉE		PRIX TOTAL HT	REMISE	E TVA%	MONTANT HT			
6519402	-	ABSOLU 36614340		REDENS P 15M	ИL		0	18	0,00	0,00			0,00			
65220452 6520686		AGE ABSOLU SERUM S 1ML X10 EAN: 3661434017377					0	8	0,00	0,00			0,00			
65194707 6517117:		EAU THERMALE MASQ EAU NUIT P 15ML X1 EAN: 3661434013232					0	18	0,00	0,00			0,00			
65207921 6519432		HYSEAC 3-REGUL+ T 15ML EAN: 3661434013492					0	18	0,00	0,00			0,00			
65165987 65158189	7/ DEOI	DEODORANT DOUCEUR BILLE 50ML EAN: 3661434002687					0	3	0,00	0,00			0,00			
65206092 6517682	2/ XEM	XEMOSE BAUME OLEO APAIS F 500ML EAN: 3661434006968					0	1	0,00	0,00			0,00			
65219838 65183098	8/ DEPI	DEPIDERM SERUM BOOSTER F 30ML EAN: 3661434009754					0	1	0,00	0,00			0,00			
6520686	55 AGE		U SERUM F 301 09976	ML			0	1	0,00	0,00			0,00			
65165686 65137660	5 / <b>XEM</b>	EAN: 3661434009976  XEMOSE CREME VISAGE T 40ML  EAN: 3661434004865					0	3	0,00	0,00			0,00			
HT#par#taux#de#remise 24% 655						3 EUR										
	Incide	ent/retar	d de paiement	: intérêts de 3 fo	ois le taux	légal e	en vigueur (	t indemni	é forfaitair	e de 40€ poi	ır frais o	de recouvr	ement.			
TOTAL HT ESCOMPTE T				TVA						1	MONTANT	TTC				
655,08 EUR % TOTAL			20,0	),00% 131,02					78	6,10 EUR						
				0,00							•					
FRANCE DOMICILIATION CO					CONDIT.	PAIE	MENT			Date de éche	eance M	MONTANT				
BANK NAME: BNP PARIBAS PARIS A CENTRALE (00828)					**OBS**LC	R 60 jou	ırs date facture			13.12.202	24	786,10 I	EUR			
	008 PARIS									+						
SWIFT/BIC: BNPAFRPPPAC  IBAN: FP76 3000 4027 9000 0102 2556 648					N° DE CC											



## NOTE DE CRÉDIT

	Note de crédit:		3392101202		ADRESSE DE FACTURATION											
	Date document:															
PAGE 3/4	Nº DE COMM.:															
	DATE LIVR.:		14.10.2024													
	COMMERCIAL:		SPUF79 CVIC	CARINI	PHARMACIE DU VOYAGE											
	INCOTERM:		FH													
N° fourn.:	Carrier Default Uriag	e N° TV	A: FR717921729	959 I		AHMI FRANC	K									
COD.FISCAL: 79217295				5900019 I	BP38		~									
N° COLIS.			1 ROISSY CDO	G <del>i</del>												
I COLIS	TOD.	1, 52	IENT: 3344920		Fran	ice										
ADRESSE																
PHARMA		COM	IMENTAIRE	S												
BP38212	.01220 (011102															
l	95741 ROISSY CDG															
France																
						1		T				T				
				1				1		+						
TOTAL HT ESCOMPTE		TVA					MONTANT TTC									
	655,08 EUR	%	TOTAL	20,00	%	131,0	2			7	786,10 EUR					
			0,00													
EDANGE	CONDIT	A 1127	MENT			Data de 4.1	Date de écheance MONTANT									
	DOMICILIATION		ONDIT. PAIEMENT													
BANK NA	**OBS**LCR	*OBS**LCR 60 jours date facture					)24	786,10	EUR							
CITY: 750																
SWIFT/BI	C: BNPAFRPPPAC	N° DE COMM. CLIENT														
	276 3000 4027 9000 0	330060311/	E			1										



PAGE | Note de crédit 3392101202 4/4

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024 LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES D'URIAGE (Conditions Générales de Vente intégrales disponibles sur simple demande)

ARTICLE 1 - PREAMBULE # CHAMP D#APPLICATION

ARTICLE 1 - PREAMBULE # CHAMP D#APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s#appliquent à toutes les ventes en France métropolitaine (Corse comprise) et Principaulé de Monaco des produits commercialisés sous la marque « URIAGE » (ci-après les « Produits ») par la société Laboratoires Dermatologiques d#Uriage # Société par actions simplifiées au capital de 8 000 000€, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 333 502 680, dont le siège social est situé 40-52 boulevard du parc, 92200 Neuilly sur-Scien(ci-après la « Société ») à ses clients (pharmacies, parapharmacies, groupements de pharmacies ou de parapharmacies, centrales d#achat ou grossistes) (ci-après le « Client »).

1.2 Les Produits sont des produits de grande consommation au sens du Décret 2021-211 du 24 février 2021 et sont donc soumis aux dispositions de l'#article L-441-4 et suivants du Code de commerce.

1.3 Les présentes CGV complètent le Contrat de Distributeur Détaillant Agréé dans la mesure où les Produits sont soumis à un réseau de distribution sélective.

1.4 Conformément aux termes de l#article L-441-1 du Code de commerce, les CGV comprennent les conditions de vente, les barèmes de prix unitaires, les réductions de prix et les conditions de règlement.

1.5 Les présentes CGV sont adressées aux Clients au plus tard le ler décembre 2023. La passation d#une commande par un Client emporte l#adhésion sans réserve de ce dernier aux CGV, sauf contions particulières consenties par écrit par la Société au Client.

1.6 seuls les CGV et les documents contractuels ainsi négociés entre la Société et le Client feront foi. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l#une que[conque des dispositions des CGV ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation par la Société à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

de ne pas se prevaion, a un infonction come. Le tract question, a un infonction come. Le tract question par la Société à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

1.7 La Société se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment sous réserve d#en informer préalablement le Client, étant entendu que les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de l#émission de sa commande par le Client.

ARTICLE 2 - COMMANDE

2.1 Le Client devra respecter, ou s#assurer que ses différents points de vente respectent, toutes les dispositions des CGV et des documents contractuels annexes négociés entre la Société et le Client et notamment toutes celles du contrat de distributeur détaillant agrée signé le cas échéant avec la Société.

2.2 Les commandes passées par le Client sont fermes et définitives. En conséquence, toute demande d#annulation ou de modification par le client ne pourra être prise en compte qu'#après accord préalable et exprès de la Société. Commande minimum Franco de port : seuil de 250 € HT. La Société se réserve le droit de modifier ce seuil en fonction des coûts de transport, après en avoir avisé le Client. En cas de non-respect du seuil annoncé par le Client, un montant de 20 € HT lui sera facturé.

2.3 La Société se réserve le droit de refuser les commandes en avoir avisé le Client. En cas de non-respect du seuil annoncé par le Client, un montant de 20 € HT lui sera facturé.

2.4 La Société se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l#une quelconque de ses obligations en application de tout document contractuel le liant à la Société et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi.

2.4 La Société se réserve la faculté de subordonner l#acceptation de la commande à l #botention auprès du Client de documents comptables, financiers et juridiques et, le cas échéant, de garanties. La Société se réserve le droit d'éveiger le paiement total ou partiel au moment de la passation d

5.1 Les factures devront être réglées par le Client à la Société soixante (60) jours suivant la date d#émission de la facture. Un escompte de 0.6% sera accordé en cas de règlement anticipé de la dite facture dans les dix (10) jours de son émission, le taux étant rappelé sur chaque facture.

5.2 Sauf accord exprès préalable de la Société, le Client s#interdit dedéduire de la facture émise par la Société ou de compenser toute somme due par lui-même à la Société à quelque titre que ce soit. Toute déduction ou compensation automatique sera traitée par la Société comme un retard de paiement ou un

e défaut total ou partiel de paiement par le Client d#une facture conformément aux délais et aux

5.3 Le défaut total ou partiel de paiement par le Client d#une facture conformément aux délais et aux modalités convenus poura entrainer les conséquences suivantes, de plein droit et sans quéaucune mise en demeure ou autre formalité ne soit nécessaire de la part de la Société: - l#exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues par le Client à la Société; - le paiement d#intérêts correspondant à trois (3) fois le taux d#intérêt légal en vigueur, depuis la date t d#échéance jusqu#au paiement effectif de toutes les sommes dues calculés sur le montant TTC des sommerstant dues; - à titre de clause pénale, le paiement d#une indemnité égale à 8% du montant des sommes exigibles; - le paiement d#une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement des factures, d#un montant de quara Euros (40 €), étant entendu que la Société se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire sur présentation de justificatifs si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant; dépassaient ce montant ; - la suspension ou la résiliation par la Société de toute commande en cours ou le refus de toute nouvelle

соптавления и в гезиванов раз на Societe de toute commande en cours ou le refus de toute nouvelle commande sans préjudice d#éventuels dommages et intérêts qui seraient dus par le Client ;
- le retour des Produits d#ores et déjà livrés par la Société au Client mais non encore intégralement payés, aux frais, risques et périls du Client ;
- la résiliation par la Société de tout autre document contractuel liant la Société au Client.
5.4.#

5.4 # ARTICLE 6 - REDUCTIONS DE PRIX # ARTICLE 7 - COOPERATION COMMERCIALE # MANDAT 7.1 Tout accord de coopération commerciale ou toute opération sous mandat donneront lieu à la conclusion de contrats séparés détaillant la nature des coopérations commerciales ou des opérations sous mandat et leur rémunération.

contrats separés détaillant la nature des coopérations commerciales ou des opérations sous mandat et reur rémunération.

7.2 Le cas échéant, et si le Client et la Société s#accordent sur la mise en place de services de coopération commerciale, alors, le Client donne mandat à la Société, qui l#accepte, afin d#émettre en son nome te pour son compte ces factures de coopération commerciale : ainsi, en conformité avec les dispositions de l#article 289-1-2 du Code Général des Impôts, les parties conviennent de la mise en #uvre d#un mandat d#auto-facturation au terne duquel la Société est en charge d#émettre au nome t pour le compte du Client, la ou les factures (et compte de compte de Client, la ou les facture sera émise mensuellement par la Société, qui en adressera un exemplaire au Client, et le Client souscrit aux engagements suivants:

17 Réclamer immédiatement le double de la facture si cette dernière ne lui est pas parvenue,

27 Signaler toute modification dans les mentions concernant l#identification de son entreprise,

39 S#acquitter de la TVA en application des règles habituelles.

ARTICLE 8 - RESERVE DE PROPRIETE

8.1 Les Produits resteront la propriété exclusive de la Société jusqu#à encaissement effectif et complet par la

ARTICLE 8 - RESERVE DE FROFRIETE
Société Jusqu#à encaissement effectif et complet par la Société du montant correspondant dû par le Client au titre de la commande relative auxdits Produits en cecompris les frais, intérêtés et accessoires éventuels quand bien même un report d#échéance aurait été approuvé par la Société. 8.2 Le cas échéant, le Client informera tout tiers concerné, notamment en cas de procédure collective ouverte

défendeurs.

ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Société et le Client s#engagent à se conformer aux dispositions applicables en matière de protection des données personnelles,soit au Règlement(UE) 2016/679 dit RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et à appliquer les mesures appropriées avec les moyens nécessaires pour préserver la sécurité, la confidentialité et l#intégrité des données personnelles échangées dans le cadre de leur relation commerciale